

## SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE ! ENFIN...

Lors des débats sur le projet de loi relatif à l'État d'urgence sanitaire en cours à l'Assemblée Nationale, le Premier Ministre Édouard Philippe a déclaré nécessaire la suspension du jour de carence dans le secteur public comme dans le secteur privé, et ce durant toute la période d'urgence sanitaire.

Cette suspension sera, très probablement, inscrite dans le texte définitif.

La **F**édération **A**utonome de la **F**onction **P**ublique **T**erritoriale (**FA-FPT**) se félicite de cette prise de conscience, même tardive, de la situation des agents de la Fonction publique.

Néanmoins, la **FA-FPT** continue à demander aux collectivités de protéger la santé de leurs personnels en donnant les moyens nécessaires aux agents qui continuent d'exercer des missions indispensables à la Nation, en leur fournissant des masques, des gants et du gel hydroalcoolique .

Contact presse : Martine GRAMOND-RIGAL  
Présidente de **FA-FPT**

COMMUNIQUÉ